



## CTA du 12 janvier 2021 : Déclaration du SNALC

*Madame La Rectrice,*

*Mesdames et messieurs les membres du CTA*

*En ce début d'année, le SNALC transmet ses vœux de santé et de prospérité à tous les personnels de l'Éducation Nationale.*

*D'aucuns disent que 2021 ne saurait être pire que 2020, tant l'année passée a porté atteinte à notre liberté et notre humanité. Aussi cette nouvelle année commence sur les chapeaux de roue, avec des inquiétudes légitimes quant au port du masque chez les enfants, et les effets psychologiques de celui-ci sur tout une génération de jeunes sacrifiés, (enfants, adolescents, et étudiants). Des inquiétudes encore sur l'émergence du nouveau variant, qui pourrait perturber encore les enseignements scolaires. Des incertitudes quant à un retour à la vie normale pour des personnels, parents et élèves qui sont las des prises de décisions contradictoires ; port du masque/non port du masque, pas de tests/tests, vaccins, protocoles renforcés ou pas, demi groupes ou pas etc. Ce manque de CAP de nos gouvernants est générateur de stress, d'angoisse, de dépression, d'isolement. Sur ce même sujet, les personnels vulnérables ne savent toujours pas à quelle sauce ils vont être mangés, car l'on voit déjà des difficultés de remplacement dans certaines disciplines ou certains secteurs géographiques. Nous vous demandons de les rassurer et de publier rapidement une circulaire visant à les protéger.*

*Sur un tout autre sujet, le SNALC n'a cessé de dénoncer la dégradation des conditions d'exercice et de rémunération des personnels. Aussi se félicite-t-il aujourd'hui rejoint dans les combats syndicaux qu'il a intensifiés ces dernières années par des agents de plus en plus nombreux, adhérents ou sympathisants, mais aussi par des collègues engagés dans des collectifs tels que les stylos rouges, les collectifs d'AED et d'AESH, etc... en complémentarité de son action syndicale.*

*Ce besoin de dénoncer et réagir, déjà affirmé par le mouvement #PasDeVague, est révélateur du degré de saturation de la profession : baisse historique du pouvoir d'achat, revalorisations en trompe-l'œil, réformes aberrantes successives non concertées (réforme du collège, réforme du lycée, etc.)*

*A travers cette déclaration le SNALC réitère son opposition aux réformes du lycée, du collège, de la voie professionnelle, à l'imposition des deux heures supplémentaires et au pseudo dialogue social du grenelle de l'éducation. Il redit la perte de confiance qui s'installe suite à la loi de transformation de la fonction publique ; le dialogue social se réduit à peau de chagrin. Les discussions autour des salaires s'enlisent et les propositions ministérielles n'ont rien « d'historique ». C'est dans ces conditions d'exercice dégradées, que le SNALC a décidé de se joindre au mouvement de grève du 26 janvier prochain.*

*En ce qui concerne l'ordre du jour qui nous réunit, nous savons d'ores et déjà que vous allez vous féliciter du fait que notre académie soit la 3eme meilleure dotée de France. Hélas, nous ne partagerons pas votre avis. Seulement 2 créations de personnels de Direction alors qu'il existe de nombreux établissements sous dotés, le SNALC a toujours demandé un personnel de Direction pour 450 élèves. Dans le premier degré la dotation est très insuffisante si on souhaite concrétiser les 5 priorités nationales, notamment le renforcement des brigades sans passer par le recrutement de contractuels précarisés corvéables à merci. Aussi, nous vous informons que nous voterons contre cette dotation. Pour le second degré, la création en trompe l'œil de 93 postes ne vise finalement qu'à justifier la fermeture de 72 postes transformés en HSA. Personne n'est dupe. Cependant, si vous vous engagez à garder ces heures en heures postes, nous voterons pour votre dotation, la balle est dans votre camp.*

*Madame La Rectrice, la colère gronde dans de nombreux établissements et dans de nombreuses écoles. Les personnels de l'Education Nationale sont aussi des citoyens. Ne croyez pas que le calme apparent, lié au contexte sanitaire, ne couve pas de grands mouvements sociaux pour les mois à venir.*

*Les syndicats ont toujours été le lien qui permettait d'atténuer cette colère envers les institutions, et de la transformer en propositions constructives. La loi de transformation de la fonction publique, atteinte au paritarisme et à la transparence des opérations de mouvement et de carrière, nous poussent à radicaliser nos positions. Le SNALC croit au dialogue social et aux valeurs de la démocratie et il ne se laissera pas intimider par des groupuscules qui pensent résoudre les problèmes par la violence ou les blocages. Néanmoins, les instances représentatives dans lesquelles nous siégeons doivent être des lieux de dialogue, suivis de faits (et non des chambres d'enregistrement) et nous vous informons d'ores et déjà qu'en cas de CTA de repli, s'il n'y a pas un effort de fait sur la dotation, nous boycotterons purement et simplement car il en va de la crédibilité de notre mandat syndical. Nous ne serons pas complices d'une éducation au rabais.*

*Sur le même thème nous nous étonnons que le cas des infrastructures sportives de la cité scolaire Françoise Combes de Montpellier, n'ait pas été ajouté à l'ordre du jour, comme Mme la rectrice s'y était engagée lors du dernier CTA conjoint. L'administration a eu un mois pour préparer le dossier, et les collègues attendent des réponses depuis plus de 2 ans. Comment comprendre le refus de répondre aux questions posées par le SNALC autrement que comme une volonté de noyer le poisson ? Bien entendu notre organisation n'en restera pas là et trouvera d'autres biais pour faire entendre la voie des collègues.*

*Pour terminer, permettez-nous d'insister, encore, pour la tenue d'un GT inclusion et AESH. Nous devons parler salaire ; dès 2019, nous avons mis en garde l'administration contre la nouvelle grille salariale, insuffisante et qui laissait 80% des collègues sous le seuil de pauvreté. En janvier 2020, il a fallu verser une indemnité spéciale puisque l'indice plancher de 325 se retrouvait sous le SMIC. Idem en cette rentrée 2021 ; cette grille, contre laquelle le SNALC a voté, est indécente. Nous demandons une réflexion sur le positionnement des collègues dans la grille, à défaut de pouvoir la modifier au niveau académique. De plus, nous souhaitons une augmentation des quotités ; trop de collègues les demandent et se les voient refuser, faute d'enveloppe.*

*Enfin, l'administration nous avait promis l'an dernier une étude qualitative de la mise en place des PIAL (avec un GT adossé). Nous attendons toujours, et les retours des différentes enquêtes que nous avons menées sont très inquiétants, surtout dans l'Hérault et dans le Gard. Il est question depuis l'expérimentation de Marseille de généraliser les PIALs : comment appelle-t-on un dispositif expérimental que l'on généralise sans étude d'impact ? Ce n'est pas ainsi que nous concevons « l'innovation ». Toute nouveauté devrait être évaluée avant d'être généralisée, et nous sommes inquiets du caractère autoritaire qui accompagne cette mutualisation à outrance. Elle se fait contre l'avis des OS représentatives, et contre l'avis des AESH. Des parents commencent aussi à comprendre ce qui se passe, et au final, ce sont leurs enfants qui pâtissent de cette gestion budgétaire du Handicap. Là encore, si nos sollicitations restent sans réponse, il nous faudra trouver d'autres moyens de nous faire entendre.*

*Nous vous remercions de votre attention.*

*Les élus du SNALC*

